

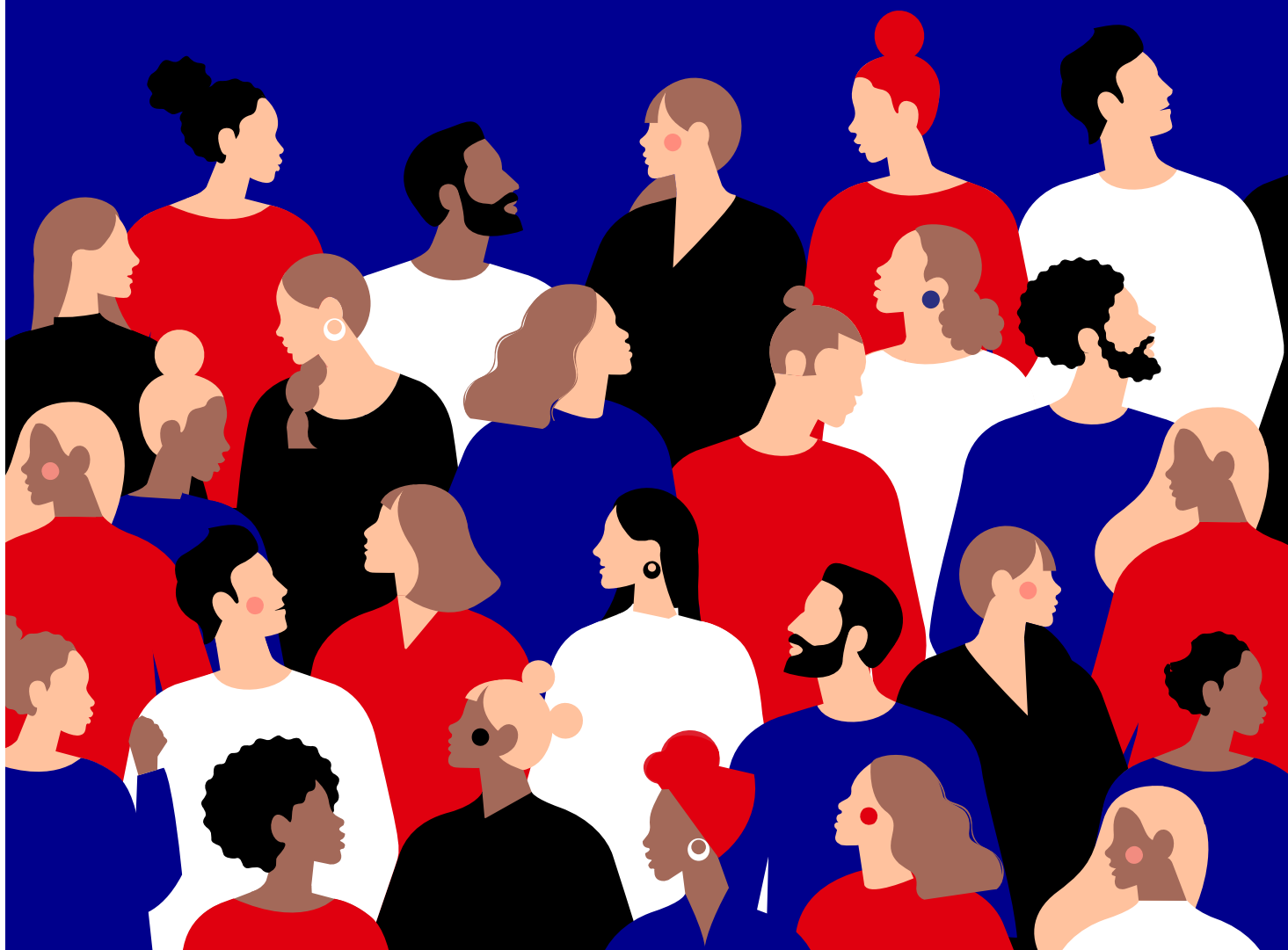


PREMIER
MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

De nouvelles mesures pour prévenir et lutter

contre la bascule dans la pauvreté





Jean Castex,
Premier ministre

Déclaration de politique générale
Assemblée nationale, 15 juillet 2020

“

Quand la tempête souffle, éclatent aux yeux de tous les fragilités qu'on préférerait ignorer.

La crise a accentué la vulnérabilité des personnes éloignées du cœur de notre modèle économique et de protection sociale.

Nous ne retrouverons pas l'unité sans une attention accrue aux plus vulnérables d'entre nous. Ils ont été davantage touchés par la crise sanitaire, révélant de vraies inégalités en santé. Ils seront également les plus fortement affectés par la crise économique.

La solidarité nationale doit continuer à jouer à plein, pour éviter une crise sociale majeure et des drames humains, individuels, désastreux. Des mesures de soutien pour nos concitoyens les plus précaires seront donc prises.

”

DE NOUVELLES MESURES POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA BASCULE DANS LA PAUVRETÉ

La crise frappe en premier lieu les personnes les plus précaires : perte de revenus entraînant des difficultés à faire face aux dépenses du quotidien, moindre perspective de retrouver un emploi et une activité pour assumer ces dépenses de tous les jours...

Autant de difficultés du quotidien qui risquent d'entraîner ou de maintenir une partie de nos concitoyens dans la spirale de la précarité.

Le gouvernement a fourni un effort sans précédent pour maintenir l'activité économique et les emplois qui lui sont liés : plan de relance irriguant l'ensemble de l'économie, activité partielle et divers dispositifs d'aides financières (prêts garantis par l'État, fonds de solidarité...) permettant aux entreprises en difficulté d'éviter de réduire les effectifs, plan Jeunes.

Des mesures doivent être prises désormais afin de prévenir et lutter contre cette bascule dans la pauvreté et la grande pauvreté : c'est pourquoi le gouvernement déploie aujourd'hui un nouvel arsenal d'actions autour de trois grandes priorités :

- **Soutenir le pouvoir d'achat des personnes précaires et modestes** et en leur apportant un accompagnement au quotidien.
- Favoriser la sortie de la pauvreté **en développant les solutions d'insertion et d'activité pour les personnes sans emploi.**
- **Assurer des conditions de logement et d'hébergement adaptées et prévenir les impayés de loyers.**

Au total, plus de **1,8 Md d'euros** seront mobilisés pour financer les nouvelles mesures de lutte contre la pauvreté, qui viennent s'ajouter au budget de la stratégie pauvreté (plus de **8 Mds d'euros**), aux mesures de lutte contre la pauvreté prises pendant la crise (plus de **1,5 Md d'euros**) et aux mesures de lutte contre la pauvreté du plan de relance (plus de **6 Mds d'euros**).

QUELQUES CHIFFRES

Les personnes précaires et modestes, qui n'ont pas épargné leur revenu, subissent de plein fouet les effets de la crise, que ce soit en raison de la perte d'un emploi ou de l'absence de reprise d'une activité.

Déjà aujourd'hui, les demandeurs d'emploi ont augmenté de

6,7%

entre le premier et le deuxième trimestre 2020.

Les travailleurs indépendants et les intérimaires ayant de toutes petites missions et de faibles revenus n'ouvrant donc pas de droits au chômage, vont être particulièrement fragilisés.

Enfin, les demandes de RSA ont augmenté de près de

20%

en moyenne et les dépenses de RSA de

10%.

01

SOUTENIR LES REVENUS DES PLUS PRÉCAIRES ET MODESTES

LE CONSTAT

Les personnes qui sont dans les deux premiers déciles n'ont pas épargné pendant le confinement et la crise.

Avec la crise, le risque de perte d'emploi est fortement accru et les perspectives d'en retrouver un sont à l'inverse diminuées, laissant les personnes concernées face à des dépenses du quotidien à assumer avec un moindre revenu.

LES MESURES

Le gouvernement a soutenu fortement le revenu des personnes précaires pendant le confinement :

- Aide exceptionnelle de solidarité versée automatiquement le 15 mai à 4,1 millions de foyers en difficulté (**880 M d'euros**).
- Aide de 200 euros versée en juin à 800 000 jeunes en difficulté (**160 M d'euros**).
- Soutien au secteur de l'aide alimentaire (**94 M d'euros**).
- Les restaurants universitaires sont désormais à **1 euro** pour les étudiants boursiers.
- Revalorisation exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire de **100 euros** par enfant pour soutenir les familles en anticipation de la rentrée de septembre (**530 M d'euros**).

Cet effort va être encore poursuivi pour limiter dès à présent les effets de la crise :

Mesure 1 : comme l'a annoncé le président de la République, une nouvelle aide de solidarité sera versée automatiquement le 27 novembre, sur le modèle de l'aide versée en mai dernier (**150 euros** aux bénéficiaires du RSA et de l'ASS, plus **100 euros/enfant** aux personnes au RSA, à l'ASS et aux APL). Plus de 4 millions de foyers pourront bénéficier de cette aide.

Mesure 2 : les jeunes sont les premières victimes de la crise. Une aide de **150 euros** sera donc aussi versée aux 560 000 jeunes de moins de 25 ans non-étudiants touchant les allocations logement et aux 740 000 étudiants boursiers de l'enseignement supérieur. Plus de 1,3 million de jeunes seront concernés et l'aide sera versée automatiquement fin novembre/début décembre.

Sur l'année 2020, une famille au RSA avec 3 enfants aura donc bénéficié d'une aide qui lui aura été directement versée de **1 200 euros.**



Le gouvernement a pris des mesures pour mieux accompagner les personnes précaires au quotidien et favoriser l'accès à leurs droits :

Le plan France Relance consacre **100 millions** d'euros au soutien des associations engagées dans la lutte contre la pauvreté. Ce fonds prendra la forme d'un appel à projet déployé sur deux ans qui permettra à ces associations de déployer des actions spécifiques exceptionnelles en mobilisant de façon très réactive les réseaux et les dispositifs existants. Il s'agit d'irriguer un tissu associatif qui pourra de manière réactive apporter un soutien aux personnes précaires jusqu'au « dernier kilomètre ».

Avec le Ségur de la santé, la lutte contre les inégalités de santé passera par le renforcement en temps médicaux et paramédicaux des 400 permanences d'accès aux soins de santé prenant en charge les patients sans droit dans les hôpitaux, par la création de 60 centres de santé « participatifs » avec une offre adaptée aux populations des territoires défavorisés, basée sur leur participation au projet du centre et le recours à des services de médiation sanitaire et d'interprétariat, par la création de 500 nouveaux « lits haltes soin santé » pour atteindre 2 600 places d'ici 2022 offrant un accompagnement sanitaire et social aux personnes sans domicile fixe.

Cet effort est poursuivi et amplifié, pour protéger nos concitoyens précaires dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons et pour renforcer l'accès aux droits :

Mesure 3 : des masques gratuits sont distribués aux personnes précaires (bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire et de l'aide médicale d'État). Un premier envoi de 53 millions de masques lavables a été réalisé par La Poste en août pour 9 millions de personnes. Un deuxième envoi est en cours et sera finalisé mi-novembre. 52 millions de masques jetables ont été confiés aux préfetures pour qu'elles en assurent la fourniture aux personnes sans-abri. Un nouvel envoi est en cours de préparation et sera finalisé dans les prochaines semaines.

Mesure 4 : 100 points conseils budgets supplémentaires vont être déployés afin d'atteindre 500 sites labellisés d'ici 2022, permettant d'accompagner gratuitement plus de 75 000 personnes en situation de fragilité financière pour prévenir leur surendettement et favoriser l'éducation budgétaire.

Mesure 5 : l'offre de domiciliation va être accrue afin de permettre aux personnes n'ayant pas de domicile stable de recevoir du courrier et surtout d'accéder à leurs droits (délivrance d'un titre national d'identité, inscription sur les listes électorales, par exemple) et à des prestations sociales légales. L'objectif est de passer de 400 structures à 700 d'ici 2023.

Mesure 6 : la lutte contre le non-recours, c'est-à-dire le fait de ne pas recevoir une prestation ou une aide sociale alors qu'on y est éligible, va être renforcée pour s'assurer que les personnes aient bien accès à leurs droits : datamining pour cibler et contacter des allocataires potentiellement éligibles à certains droits, renseignement automatique des formulaires avec les informations déjà transmises.

Mesure 7 : un groupe de travail sur la simplification administrative va être lancé pour permettre aux associations de concentrer leurs ressources sur l'accompagnement des personnes précaires.

02

FAVORISER LA SORTIE DE LA PAUVRETÉ EN DÉVELOPPANT LES SOLUTIONS D'INSERTION ET D'ACTIVITÉ POUR LES PERSONNES SANS EMPLOI

LE CONSTAT

La crise économique conduit à de fortes destructions d'emploi qui touchent déjà les salariés les plus précaires (contrats courts, intérimaires, indépendants...).

Les perspectives de retour à l'emploi sont plus faibles pour les personnes sans activité, avec un risque élevé d'accroître un éloignement de l'emploi et de rendre plus compliqué le retour à l'activité aujourd'hui et à l'avenir.

LES MESURES

Priorité de la stratégie pauvreté, l'accompagnement vers l'emploi et l'activité a fait l'objet de mesures continuant de monter en puissance :

- Augmentation de 70 % des places en IAE (Insertion par l'activité économique) pour arriver à 240 000 places en 2022.
- 100 000 personnes par an en accompagnement global par Pôle Emploi et les départements en 2020, 200 000 en 2022.
- Entrée en vigueur, en septembre 2020, de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans.
- Fin des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance pour les jeunes majeurs avec une interdiction de mise à la rue pendant la crise sanitaire.
- 100 000 garanties jeunes chaque année.
- Développement de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, avec le vote de la loi d'extension en cours, et le déploiement, en parallèle, d'autres expérimentations pour les publics très éloignés de l'emploi.
- Développement d'une garantie d'activité par les départements, contractualisation avec l'État pour les bénéficiaires du RSA.



Le plan de relance est venu amplifier ce mouvement, notamment en direction des jeunes: le plan #1 jeune1solution est majoritairement orienté vers les jeunes précaires, avec plus de 5 milliards d'euros pour :

- Le développement de l'IAE fléchée sur les jeunes.
- Des parcours emplois compétences eux aussi dédiés aux jeunes.
- La possibilité de cumuler emplois francs et aide à l'embauche pour les jeunes.
- Le déploiement de 50 000 garanties jeunes supplémentaires.
- 100 000 nouveaux services civiques.

La crise nécessite de développer encore de nouvelles mesures pour assurer le retour à l'activité et à l'emploi, et le gouvernement, à travers de nouvelles mesures, agit dès aujourd'hui avec :

Mesure 8 : 30 000 nouvelles aides aux postes vont être créées dans le secteur de l'IAE pour que les personnes recevant des minima sociaux et les demandeurs d'emploi de longue durée puissent y accéder, notamment dans les secteurs d'avenir et transformateurs du modèle social.

Mesure 9 : la possibilité de rester en IAE est prolongée de 12 mois (elle est aujourd'hui de 24 mois) pour limiter les sorties sèches.

Mesure 10 : l'emploi dans les quartiers de la politique de la ville sera soutenu via une hausse du taux moyen de cofinancement par l'État des parcours emplois compétences (PEC) dans les QPV et les zones de revitalisation rurale à hauteur de 80 %, et un doublement du nombre de PEC dans ces territoires en les orientant sur des secteurs en tension (aide alimentaire notamment).

Mesure 11 : une aide à la mobilité pour 100 000 demandeurs d'emploi sera mise en place à travers de nouvelles plateformes mobilité solidaires (location de voitures à des tarifs solidaires, microcrédit pour l'achat d'un véhicule, etc.) ainsi qu'un soutien au microcrédit solidaire pour l'acquisition de véhicules, qui bénéficieront à la moitié des personnes en insertion qui ont dû renoncer à un emploi ou à une formation faute de solution de mobilité. Les difficultés de mobilité vers l'emploi constituent en effet l'une des principales injustices territoriales. Sont principalement impactés les demandeurs d'emploi résidant dans les zones en déprise, les ruralités et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Mesure 12 : le service public de l'insertion et de l'emploi sera lancé en 2021 dans 30 territoires afin d'assurer un parcours d'accompagnement sans couture aux personnes éloignées de l'emploi, en développant notamment les échanges de données entre Pôle emploi, les départements et la CAF, ainsi que la mise en réseau de ces professionnels. Ce service public de l'insertion et de l'emploi s'appuiera sur un socle de propositions d'accompagnement issu de la concertation menée avec les associations, les acteurs de terrain et les départements. Il permettra de renforcer les coopérations entre professionnels pour qu'ils agissent de façon concertée au profit des personnes en difficultés et, ce faisant, accélèrent la résolution de leurs problèmes, favorisant un retour plus rapide à l'emploi.

FOCUS SUR LA DEUXIÈME PHASE DE L'EXPÉRIMENTA- TION « TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE »

Prévue pour 5 ans par la loi du 29 février 2016, l'expérimentation ETCLD est mise en place dans 10 territoires sous l'égide d'un Comité local pour l'emploi. Dans chaque territoire, une ou des « entreprises à but d'emploi » sont créées pour recruter en CDI à temps choisi tous les demandeurs d'emploi volontaires du territoire au chômage depuis plus d'un an. Les entreprises doivent dans ce cadre développer des activités économiques non concurrentes de celles déjà présentes sur le territoire. Fin 2019, 768 chômeurs de longue durée ont été recrutés en CDI par les entreprises à but d'emploi.

Une proposition de loi est en cours d'examen au Parlement pour une extension des territoires accueillant cette expérimentation dès 2021.

03

RENFORCER L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT, AINSI QUE L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

LE CONSTAT

En temps de crise, le logement et l'hébergement sont en première ligne :

- Le logement est le premier poste de dépenses des personnes précaires (23 % de leur budget). La perte d'un emploi, la réduction du nombre d'heures travaillées, la moindre perspective d'un retour à l'emploi sont autant de facteurs qui pèsent sur le budget des personnes précaires et modestes, parfois en allant jusqu'à ne plus pouvoir payer son loyer.

- La période hivernale et la recrudescence de la crise sanitaire imposent de développer des solutions d'hébergement et de logement, mais aussi de mieux accompagner les personnes concernées.

LES MESURES

Pour répondre à cette situation d'urgence et accompagner efficacement les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion pendant la crise, le gouvernement annonce les mesures suivantes:

Mesure 13: lancement anticipé de la campagne hivernale le 18 octobre au lieu du 1^{er} novembre, avec une ouverture des places d'hiver afin d'assurer une mise à l'abri dès le début du couvre-feu.

Mesure 14: ouverture de 1 500 places pour héberger et réaliser un premier accompagnement social des femmes sans abri sortant de maternité avec leur nourrisson, afin de leur éviter de dormir dans les locaux des hôpitaux ou dans la rue, le temps qu'une solution pérenne et adaptée soit trouvée. Un accompagnement sanitaire et médico-social adapté sera aussi proposé, avec une expérimentation d'ici la fin 2020 et un déploiement en 2021.

Mesure 15: financement de projets innovants d'hébergement et d'accompagnement social de personnes en situation de grande marginalité, ayant un long parcours de rue, souvent accompagnées d'animaux ou présentant des addictions. Ces structures permettent d'amorcer une prise en charge médicale et d'ouvrir des droits pour 3 000 personnes.

Mesure 16: accompagnement des 45 000 personnes hébergées à l'hôtel vers l'accès à l'autonomie et à une alimentation de qualité dans le cadre de la création de tiers lieux alimentaires (restaurants solidaires, cuisines mobiles).

Mesure 17: doublement du nombre de logements sociaux à très bas niveau de loyer (PLAI adapté) financés en 2021.

Par ailleurs, pour les personnes ayant déjà un logement, il convient au maximum d'éviter les expulsions locatives. Pour cela, il est proposé :

Mesure 18 : la création d'équipes mobiles de visite à domicile des personnes menacées d'expulsion que les services sociaux ne parviennent pas à joindre par les moyens traditionnels.

Mesure 19 : la prolongation de l'aide aux impayés de loyers et au paiement des dépenses de logement mise en place par Action Logement en juin 2020, avec un assouplissement des critères d'octroi de l'aide pour les plus fragiles. Ces mesures prendront effet dès 2021. Elles seront mises en œuvre par le Service Public de la Rue au Logement qui sera créé au 1^{er} janvier, dans le cadre de l'acte II du Logement d'abord qui vise à proposer un accompagnement vers le logement et des mesures de prévention des ruptures, notamment locatives, aux personnes en grande précarité, sans renier les nécessaires mises à l'abri dans des dispositifs d'hébergement d'urgence.

Ces mesures viennent compléter des mesures déjà existantes.

LA POLITIQUE DU « LOGEMENT D'ABORD »

La politique du « Logement d'abord », lancée par le président de la République en septembre 2017, permet de réduire le sans-abrisme en proposant un accès direct et pérenne au logement pour les personnes sans domicile fixe, avec un accompagnement adapté si besoin. 150 000 personnes ont ainsi pu accéder au logement social ou accompagné (pensions de famille, intermédiation locative) depuis la rue ou l'hébergement en 2018 et 2019.

En complément, l'État a réalisé un effort inédit de mise à l'abri en urgence des personnes à la rue pendant la crise sanitaire, avec l'ouverture de 30 000 places et l'accélération de l'accès au logement des personnes hébergées. Ces places sont toujours ouvertes et seront complétées par les places supplémentaires de la campagne hivernale.

Concernant la prévention des expulsions locatives, depuis la fin de la trêve prolongée exceptionnellement jusqu'au 10 juillet, les expulsions ne peuvent avoir lieu sans qu'il y ait eu au préalable une proposition de logement ou d'hébergement de la part de l'État, afin de protéger les personnes vulnérables qui ont vu leurs ressources diminuer du fait de la crise.

FRANCE RELANCE



100 Mds d'euros en investissement sont fléchés dans le plan de relance pour :

- Créer de nouvelles places d'hébergement dans des lieux adaptés: capacités d'hébergement supplémentaires en zones tendues, développement de structures modulaires, etc.
- Réhabiliter les structures collectives existantes, souvent vétustes, pour donner à leurs habitants un cadre de vie digne et les protéger en cas de crise future (sont notamment concernés les centres d'hébergement avec dortoirs et sans sanitaires privés, les foyers de travailleurs migrants vétustes, ou encore les aires de gens du voyage ne correspondant pas aux normes sanitaires en vigueur).
- Créer des cuisines partagées pour les personnes hébergées à l'hôtel pour favoriser leur autonomie et améliorer la qualité de leur alimentation.

Par ailleurs, 500 M d'euros sont dédiés à la rénovation et à la réhabilitation des logements sociaux.

19 MESURES POUR PRÉVENIR LA BASCULE DANS LA PAUVRETÉ

MESURES

Coût (en M€/jusqu'en 2022)

Soutenir financièrement les personnes précaires et modestes et renforcer l'accès aux droits (1 265)

Aide exceptionnelle de 150 euros pour les personnes au RSA, à l'ASS + 100 euros par enfant pour les familles au RSA, à l'ASS et aux APL	916
---	-----

Aide exceptionnelle de 150 euros pour les jeunes non étudiants aux APL et pour les étudiants boursiers	195
--	-----

Envoi de masques lavables gratuits à 9M de personnes précaires et de masques jetables aux personnes sans-abri	138
---	-----

Développement de l'offre de domiciliation avec 300 nouvelles structures en 3 ans	15
--	----

Création de 100 points conseil budget en 1 an	1,5
---	-----

Développement de datamining pour cibler et contacter des allocataires potentiellement éligibles à certains droits, renseignement automatique des formulaires avec les informations déjà transmises.	
---	--

Mise en place d'un groupe de travail sur la simplification administrative pour les associations	
---	--

Développer des solutions d'insertion et d'activité pour maintenir le lien avec l'emploi (420)

30 000 nouvelles aides au poste dans le secteur de l'insertion par l'activité économique	150
Pas de sortie sèche d'IAE (prolongation de 12 mois de la possibilité de rester en IAE)	
Deux fois plus de parcours emplois compétences dans les quartiers de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale, avec un financement par l'État à 80% contre 45% aujourd'hui	120
Aide à la mobilité via la création de nouvelles plateformes mobilité et le développement du micro-crédit pour accompagner 100 000 demandeurs d'emploi	70
Lancement du service public de l'insertion et de l'emploi dans 30 Départements	80

Renforcer l'accès à l'hébergement et au logement et le maintien dans le logement (213)

Ouverture de la campagne hivernale le 18 octobre

Prolongation de l'aide de 150 euros versée par Action Logement pour prévenir les impayés de loyers et aider au paiement des dépenses de logement, avec des critères d'accès élargis pour les plus fragiles

86

Création d'équipes mobiles de visite à domicile des personnes menacées d'expulsion

8

1 500 places d'hébergement pour les femmes sortant de maternité sans solution

40

Accompagnement social et à l'alimentation dans les lieux d'hébergement pour 45 000 personnes

20

Développement de lieux d'accueil et d'hébergement des grands marginaux

9

Doublement du nombre de logements très sociaux à très bas niveaux de loyers financés

50

TOTAL

1 898

Contact

Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79